

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Dauphiné : Un silence qui fait grand bruit.
2. L'Humanité : Hoffmann-La Roche en accusation.
3. Les Echos : Bonn renvoie la balle à Paris.
4. Sud-Ouest : Les Allemands aux Français : "Cherchez-les chez vous".
5. Le Parisien : Les Allemands demandent aux Français de multiplier les recherches pour retrouver les fûts disparus. Le mystère s'épaissit.
6. L'Yonne Républicaine : Pas en Côte d'Or !

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Progrès : Du silence et beaucoup de bruit... La dioxine est-elle en Saône-et-Loire ?
2. Le Figaro : Les déchets de dioxine de Seveso toujours introuvable.
3. Le Quotidien de Paris : France-Allemagne, le poison.

2. THEMES

1° Une piste Monchanin (Saône-et-Loire)

Le Progrès

"Toutes les éventualités sont possibles", répond l'Association de Défense de l'Environnement Monchaninoise (ADEM).

Dans cette petite commune de Saône-et-Loire, la société Déblais-Service gère une décharge contrôlée dans laquelle sont déjà enfouis 77 tonnes d'un produit de traitement par ailleurs très toxique, le malathion.

Alors pourquoi pas la dioxine de Seveso, puisqu'on a noté ces derniers temps une activité intense aux abords de la décharge ? Interrogés à ce sujet, les autorités restent prudentes. Pour le maire de Monchanin, c'est hors de question. Du côté de la gendarmerie, aucune procédure n'a été engagée.

La dioxine est-elle à Monchanin ? Difficile à dire. Elle pourrait en effet être à Pontalier-sur-Saône, ou ailleurs...

Mais pour l'ADEM, la présence des déchets de Seveso à Monchanin ne constituerait pas à proprement parler une surprise.

2° Appel au Président de la République

Le Figaro

La Fédération française des sociétés de protection de la nature a demandé au Président de la République "l'intervention de la France auprès des Laboratoires Hoffmann-La Roche pour qu'ils révèlent le lieu de stockage".

3° Pour la première fois : une analyse en termes de crise

Le Quotidien

Toujours introuvable, la dioxine de Seveso va finir par provoquer de sérieux remous dans toute l'Europe. Soumis à la pression de l'opinion publique, des partis politiques et de la presse, les gouvernements italiens, français et surtout allemands aimeraient bien pouvoir... se renvoyer les fûts. Mais ce n'est pas si simple : les sociétés impliquées dans le dossier sont italiennes, allemandes, françaises et suisses... Désormais, on en est sûr : la dioxine est vraiment un produit dangereux !

Décidément la perte de la dioxine de Seveso représente une affaire très... "empoisonnante". Non seulement elle provoque depuis dix jours accusations, rumeurs et démentis en cascades, mais elle risque d'entraîner sinon la démission de plusieurs ministres en Europe, en tout cas de graves tensions diplomatiques entre Italie, RFA, France, RDA, voire Belgique et Luxembourg... De quoi faire éclater l'Europe en un rien de temps !

Dans la soirée d'avant-hier, le ministère ouest-allemand de l'Intérieur a amorcé le début de ce qu'il faudra bientôt appeler un véritable règlement de comptes.

En Allemagne de l'Ouest, moins que partout ailleurs peut-être en Europe, on ne badine pas avec la dioxine : le ministre ouest-allemand de l'Intérieur qui est chargé de l'Environnement sait que son fauteuil est en jeu et que son gouvernement tout entier sera jugé impitoyablement par une opinion publique très sensibilisée à ce scandale écologique.

Bonn a donc accusé avec sévérité le gouvernement italien en le taxant de négligence coupable dans l'évacuation hors d'Italie des déchets toxiques de Seveso en septembre dernier. Ce qui a provoqué d'une part, le silence embarrassé de la Présidence du Conseil italien et, d'autre part, une surprenante et vive réaction du sénateur Luigi Noè : "L'Italie a rempli toutes [ses] obligations". [C'est Hoffmann-La Roche] qui prenait en charge les déchets. L'Italie devait seulement surveiller que les opérations se déroulent selon les normes de sécurité. Ce qu'elle a fait."

Quant à la question de savoir s'il n'y avait pas obligation d'alerter les autorités du pays où devait entrer la dioxine, le sénateur Noè a fait remarquer qu'il y avait une "circulation continue" de déchets toxiques et qu'il n'existait ni obligation ni réglementation à ce sujet pour les déchets non atomiques. Bref, en Italie, tout ce qui n'est pas expressément interdit est permis...

Harcelé par toute la presse et pressé par tous les partis politiques d'Outre-Rhin, le ministère ouest-allemand de l'Intérieur s'est également tourné vers la France pour exiger quelques explications. Samedi soir, Huguette Bouchardeau

s'est vue ainsi sommée de "tout entreprendre pour retrouver les fûts toxiques de Seveso dont la présence avait été localisée pour la dernière fois le 20 septembre 1982 à Saint-Quentin dans le nord de la France". Et Bonn de conclure : "Le rôle-clef revient aux autorités françaises qui devraient poursuivre leur enquête auprès de la firme Spélidec".

La vérité sur la dioxine de Seveso est maintenant attendue de France : à en croire aussi un porte-parole du groupe Mannesmann, "seul le transporteur, la Spélidec, qui a pris en charge les déchets, connaît leur lieu de stockage". Malheureusement, le directeur de la Spélidec, Bernard Paringaux, actuellement écroué à la maison d'arrêt de Saint-Quentin pour avoir introduit clandestinement en France la dioxine, refuse de parler. Attitude tout de même étrange au stade où en arrive l'affaire. On veut bien s'efforcer de ne pas rendre Bernard Paringaux "tête de Turc" dans l'affaire Seveso mais force est de reconnaître que ses activités durant ces dernières années ont été pour le moins particulières...

Enfin, à en croire la militante de Greenpeace, Huguette Bouchardeau lui aurait récemment indiqué que Bernard Paringaux proclamait toujours attendre le paiement d'un million de dollars en échange de son travail lié aux déchets de Seveso. Ces informations ne sont toujours pas à ce jour démenties.

Vendredi soir, devant le Sénat, Huguette Bouchardeau a, elle, préféré désapprouver avant tout l'attitude d'Hoffmann-La Roche qui a cru "pouvoir se décharger de l'affaire des sous-traitants dont certains n'étaient pas à l'abri de graves critiques. "Aucun industriel, a-t-elle déclaré, ne peut mépriser la société dans laquelle il exerce son activité et adopter une stratégie de refus d'informer".

N'empêche que la dioxine de Seveso reste introuvable et que les écologistes allemands ont su saisir l'occasion (rêvée) pour améliorer encore leur cote de popularité et imposer leur force politique. Certes, si Hoffmann-La Roche proclame ignorer où se trouvent les déchets et ne convainc personne, le sénateur italien Noè a, lui, osé affirmer samedi : "Actuellement les fûts se trouvent enterrés en sécurité". Mais, il est en fait regrettable que le sénateur Noè ne dise pas où se trouvent exactement les fûts. Comme il est tout aussi regrettable que Bernard Paringaux, pour respecter son contrat et être payé, continue à se taire.

Ne serait-il pas possible, pour éviter de dangereuses crises gouvernementales et de fâcheuses tensions diplomatiques que les Etats européens se cotisent pour lui délier la langue ?...

III - DEPECHEs d'AGENCES

1° Milan

a) Déclarations semi-publiques...

AFP, Milan, 18 h. 22

La Région lombarde fournira jeudi prochain des précisions sur le transfert des 41 fûts, apprend-on lundi de bonne source.

b) Promettant des demi-réponses...

AFP, Milan, 18 h. 22

Ces précisions seront apportées par le président de l'administration régionale, M. Giuseppe Guzzetti, au cours d'une réunion du Conseil régional. M. Guzzetti, selon cette même source, répondra aux questions soulevées par cette affaire au cours des derniers jours.

Un porte-parole de l'administration régionale interrogé par l'AFP a cependant exclu que M. Guzzetti puisse révéler jeudi prochain où sont entreposés les 41 fûts.

c) Et redressant les tirs sur Hoffmann-La Roche

AFP, Milan, 18 h. 12

"Nous ne le savons pas. Toutes les questions à ce sujet doivent être posées au groupe suisse Hoffmann-La Roche, responsable de la pollution", a-t-il affirmé.

2° Bonn

a) Précisions sur les documents obtenus de Mannesmann. Renouveaulement du renvoi sur Paris

AFP, Bonn, 18 h. 39, 18 h. 40

Les documents sur la société Icmesa remis par la firme Hoffmann-La Roche au ministère ouest-allemand de l'Intérieur ne permettent pas d'affirmer que les déchets toxiques de Seveso ont été introduits en RFA, ni qu'ils ont transité par l'Allemagne fédérale, a annoncé lundi un porte-parole du ministère de l'Intérieur à Bonn.

Le ministère a publié lundi une lettre de la société Mannesmann Italiana, chargé de l'évacuation de la dioxine de Seveso, adressée le 9 mars 1983 à la société italienne Icmesa, filiale de Hoffmann-La Roche. Cette lettre fait état d'une déclaration déposée par Mannesmann Italiana en décembre dernier auprès d'un notaire de Milan et affirme que les déchets toxiques d'Icmesa ont été

"transportés dans un dépôt étranger après avoir obtenu les autorisations nécessaires et fait effectuer des contrôles officiels".

La lettre, confidentielle, n'indique pas le lieu où se trouve ce dépôt. Le porte-parole du ministère de l'Intérieur a souligné que les rumeurs sur une présence éventuelle de ces déchets en RFA provenaient des indications de la société française de transport de déchets chimiques Spélidec. Bonn attend des autorités françaises qu'elles poursuivent leurs recherches, a-t-il ajouté.

Le porte-parole a enfin estimé que la lettre de Mannesmann-Italiana apporte tout au plus des précisions sur la manière dont la dioxine a quitté l'Italie le 10 septembre 1982 vers la France.

Les déchets se trouvaient dans 41 fûts spécialement conçus pour le transport de produits chimiques toxiques. La déclaration en douane n'indiquait pas le degré de toxicité des produits : il y était simplement question de dérivés chlorés de carbures d'hydrogènes aromatisés. Le porte-parole a ajouté que, pour être introduits en RFA, ces produits auraient nécessité une autorisation spéciale de transport.

b) Précisions sur les démarches entreprises vers Rome

AFP, Bonn, 18 h. 40

Le ministre ouest-allemand de l'Intérieur, M. Friedrich Zimmermann, a demandé lundi des précisions aux autorités italiennes sur les déclarations faites par le sénateur Luigi Noè à propos de la destination finale des déchets de Seveso.

Dans une interview lundi soir à la télévision allemande, M. Zimmermann a annoncé qu'il venait de rencontrer l'ambassadeur d'Italie à Bonn, M. Luigi Vittorio Ferraris, pour le prier de transmettre sa demande aux autorités à Rome.

Le sénateur Noè a refusé de donner toute indication sur le pays européen qui s'était proposé, selon lui, pour détruire la dioxine dans son incinérateur, nous souhaterions en savoir plus", a dit M. Zimmermann.

Mardi 12 avril 1983

D Y N A M I Q U E

Il faut surtout retenir trois petits dossiers dans les parutions du jour :

- L'Humanité, une nouvelle fois, concentre le tir sur Hoffmann-La-Roche : "Il en est des multinationales comme de la mafia. L'omerta, la loi du silence".
- Libération présente un tableau de la dynamique en cours : les multiples acteurs qui cherchent et qui se cherchent ; avec la pincée quotidienne d'ingrédient pour maintenir le suspense : aujourd'hui, une piste danoise est suggérée, sans plus, par des rumeurs italiennes.
- France-Soir braque, à nouveau, le projecteur sur la France : "Toutes les pistes de la dioxine mènent en France", accusent les Allemands".

Les dépêches indiquent un renforcement de la tendance au retour sur une piste française. Les échanges RFA-Suisse permettent d'impliquer la société genevoise WADIR mais rabat les investigations sur Spélidec. "Toutes les pistes mènent en France", "les fûts sont certainement en France", affirment respectivement les autorités ouest-allemandes et suisses. La Suisse offre généreusement sa collaboration à la France.

En France, tandis que la demande de mise en liberté de M. Paringaux est rejetée par le juge d'instruction, le secrétariat d'Etat à l'Environnement fait savoir qu'il a reçu les documents demandés à la RFA le 30 mars ; ces documents n'apportent guère d'indications précises. C'est là une bonne réplique de ce qui s'était passé une dizaine de jours auparavant lorsque Bonn étudiait les documents reçus de Paris.

La société Hoffmann-La Roche reste une cible : occupation de ses locaux à Bâle par des militants de l'extrême gauche suisse, acharnement téléphonique sur sa filiale française de la part des Amis de la Terre. Plus grave, quatre députés européens (trois Allemands et un Néerlandais) demandent un embargo contre la firme.

Enfin, différentes actions s'amorcent au niveau de la CEE (à Strasbourg); le secrétaire d'Etat à l'Environnement de RFA y défendra, jeudi 14 avril, la proposition allemande de renforcer la réglementation sur le transport de déchets. Plusieurs groupes parlementaires doivent déposer des motions réclamant enquêtes et mesures de contrôle.

L'AFP rapporte aussi qu'un mage affirme avoir repéré les déchets près de Poitiers, grâce à son pendule. Comme le veut la règle, la fuite dans l'imaginaire fait ici son apparition, et de la façon la plus franche. Il n'est peut-être pas anodin que l'AFP rapporte l'information, même si l'agence le fait avec un brin d'humour.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (2)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (3)2. THEMES

- 1° Des cibles
 - a) Hoffmann-La Roche
 - b) B. Paringaux
- 2° Encore une piste : danoise ?
- 3° Tensions entre pays : France-Allemagne
- 4° L'évolution des affirmations du secrétariat d'Etat français à l'Environnement
- 5° La piste française

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° La cible Hoffmann-La Roche
 - a) Bâle : occupation des locaux
 - b) Paris : "occupation" des lignes téléphoniques
 - c) Strasbourg : demande d'embargo par quatre députés européens
- 2° L'activité du Parlement européen
 - a) Déplacement à Strasbourg du secrétaire d'Etat à l'Environnement de RFA
 - b) Proposition d'embargo
 - c) Pour un contrôle plus sévère
- 3° Retour vers la piste française
 - a) Echanges RFA-Suisse qui conduisent à la France
 - b) Questions en France, pressions allemandes et suisses
- 4° Saint-Quentin : rejet de la demande de mise en liberté de M. Paringaux
- 5° Un mage et son pendule entrent en scène.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Parisien : Les fûts de Seveso restent introuvables.
2. Les Echos : Confirmation du jugement contre La Quinoléine.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. L'Humanité : La filière de Seveso.
2. Libération : La loi du silence.
3. France-Soir : "Toutes les pistes de la dioxine mènent en France" accusent les Allemands.

2. THEMES

1° Des cibles

- a) Hoffmann-La Roche

L'Humanité

La filière de Seveso

Il en est des multinationales comme de la mafia : « l'omerta » — la loi du silence — est le premier commandement à respecter et cela en toutes circonstances. C'est ainsi que, depuis plusieurs semaines, le

Et ils se taisent car ils ont déjà payé pour cela. La société italienne spécialisée dans le transport des déchets toxiques, comme le transporteur français qui a pris en charge les camions de la peur, et

PAR ROGER POURTEAU

trust Hoffmann-Laroche oppose le mutisme le plus total à la question que se posent des millions de gens en France et en RFA à propos de la destination finale des quarante et un fûts de déchets hautement toxiques en provenance de Seveso.

Face à la légitime inquiétude des populations et des gouvernements de ces deux pays, le géant pharmaceutique mondial a opté, en effet, pour l'irresponsabilité. Après avoir mis au point, à la manière du « milieu », une chaîne clandestine pour sortir d'Italie les redoutables restes de dioxine qui s'y trouvaient depuis 1976, la firme suisse laisse aujourd'hui ses complices endosser les retombées du scandale.

qui préfère croupir dans une cellule de la prison de Saint-Quentin plutôt que de parler. Le responsable numéro un du drame de Seveso n'agit pas autrement qu'un chef de gang qui exige fidélité et discrétion de ses acolytes.

Avec cette différence notable que la société, qui a pignon sur rue à Bâle, est une multinationale d'envergure (près de 40.000 employés et plus d'une dizaine de milliards de chiffre d'affaires) dont il n'est pas possible d'accepter qu'elle se place ainsi au-dessus des lois. Il est vrai qu'en matière de détournement de responsabilités, Hoffmann-Laroche n'en est plus à son coup d'essai. C'est même un récidiviste notoire.

(Suite p. 14.)

La filière de Seveso

Suite de la première page.

Rappelons, pour mémoire que le trust s'est assez bien tiré d'affaire après la catastrophe écologique qui a ravagé le paisible village du Piémont empoisonné par le nuage toxique échappé de l'usine Icmesa et par la terrible dioxine que les Américains répandaient à profusion au Vietnam. La nature détruite, des centaines de blessés gravement atteints dans leur chair, les enfants à naître atteints de malformations, l'effroyable bilan n'a guère entamé les profits de la multinationale.

Pas plus qu'elle ne s'était ressentie de l'autre tragédie imputable à l'une de ses filiales, la société suisse Oivaudan dont l'hexachlorophène, mélangé au talc Morhange, avait entraîné la mort de quarante-deux bébés français. Dans l'un et l'autre cas, le trust a dédommagé — le moins possible bien sûr — puis les affaires ont continué. Un géant de l'industrie chimique comme celui-là n'a pas le temps de se laisser attendrir par des péripéties de ce genre, même quand elles posent le problème de la fragilité de la sécurité industrielle et du respect de l'environnement.

Il est vrai qu'en contrepartie, Hoffmann-Laroche a ses bonnes œuvres. L'un de ses administrateurs-fondateurs, le Dr Lukas-Hans Hoffmann, n'est-il pas un ornithologue passionné et ne siège-t-il pas à ce titre

au WWF, le Fonds mondial pour la protection de la nature (!). Comme quoi on peut aimer les animaux et rester indifférent aux conséquences de ses propres exactions écologiques.

Aujourd'hui donc, la multinationale récidive en se débarrassant clandestinement des poubelles de Seveso. Sans une indiscretion commise il y a quelques semaines, sans doute n'aurait-on jamais eu connaissance de ce nouveau méfait imputable au géant de l'industrie chimique.

Cachotteries et mensonges se succèdent depuis plus de quinze jours mais il n'est pas possible d'accepter plus longtemps que les membres de la filière de Seveso continuent de se taire au nom des intérêts privés d'Hoffmann-Laroche l'intouchable. L'opinion publique française et allemande a le droit de savoir ce que sont devenus ces inquiétants déchets qui ont, peut-être, été enfouis chez eux au risque de provoquer une nouvelle catastrophe.

C'est aux autorités de ces deux pays qu'il appartient d'obtenir, par tous les moyens, de la multinationale suisse qu'elle rompe enfin la loi du silence.

ROGER POURTEAU

2° Encore une piste : danoise ?

Libération

Le feuilleton Seveso continue, mais le mystère demeure entier. Venues de RFA, d'Italie, de Suisse ou de France, les rumeurs, prises de position et démentis continuent d'aller dans le plus complet désordre. Difficile d'en tirer une conclusion quelconque en ce qui concerne le lieu de stockage des déchets. Mieux, une rumeur italienne aidant, on se demande s'ils ne sont pas volatilisés, incinérés. Une incinération qui est possible techniquement et qui, toujours selon les rumeurs transalpines, pourrait avoir lieu au Danemark. Pas l'ombre d'une preuve accréditant cette thèse, mais c'est le cas dans cette affaire de toutes les hypothèses envisagées. En outre, si l'incinération était en cours, elle expliquerait en partie le secret qui plane sur cette affaire depuis deux semaines.

3° Tensions entre pays : France-Allemagne

Libération

Entre les autorités allemandes et françaises, on a continué ce week-end à se renvoyer la balle. Dernier à jouer dans cette partie de ping-pong écologique, Gunther Hartkopf, premier adjoint au ministre ouest-allemand de l'Intérieur, qui a écrit au gouvernement français samedi soir pour lui demander de reprendre les recherches en France. Il a même déclaré hier à la radio sarroise que, selon lui, "toutes les pistes mènent en France". Le porte-parole du ministère de l'Intérieur a affirmé de son côté "qu'il y a bien d'autres dépôts en Europe, hors de RFA, pour des produits hautement toxiques de ce genre". Il a également révélé que les 41 fûts de dioxine étaient entrés en France sous l'appellation de "dérivés chlorés de carbure d'hydrogène aromatisés".

En somme, un retour à l'expéditeur, après les déclarations du secrétaire d'Etat à l'Environnement, Huguette Bouchardeau qui, dès que l'affaire a éclaté, avait laissé entendre que les déchets se trouvaient en Allemagne.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'on n'a guère apprécié les insinuations de l'ancienne secrétaire nationale du PSU intervenant au moment où les Verts allemands s'installaient au Bundestag. D'autant que cette déclaration, outre son aspect indélicat, était sans doute anticipée. Huguette Bouchardeau affirmait à l'époque disposer d'informations sûres, établissant que les déchets se trouvaient dans un "pays avoisinant". Dix jours après, non seulement rien n'a permis d'établir que ceux-ci se trouvent en Allemagne, mais en plus les Allemands ont mené une enquête chez eux et sont arrivés à la conclusion que les déchets n'y sont pas. Et le secrétariat d'Etat à l'Environnement français lui-même n'exclut plus formellement que les déchets soient encore sur le territoire français. En tout état de cause, les autorités allemandes, aussi bien que la presse de RFA qui consacrait encore hier une place importante à l'affaire, attendent de la France qu'elle retrouve la trace des déchets qui ont été repérés pour la dernière fois à Saint-Quentin.

4° L'évolution des affirmations du secrétariat d'Etat français à l'Environnement

France-Soir

Les 41 fûts de dioxine provenant de Seveso ont-ils vraiment quitté la France ?

On en est de moins en moins sûr. Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat à l'Environnement, qui avait annoncé, le 29 mars, que les déchets toxiques se trouvaient "dans un pays avoisinant" semble maintenant beaucoup moins catégorique.

Un porte-parole de son cabinet a déclaré hier : "Jusqu'à présent, les vérifications faites sur le terrain, notamment dans les décharges de déchets toxiques contrôlées par l'administration, n'ont pas mis en évidence la présence de ces fûts. Nous présumons donc qu'ils ne s'y trouvent pas, mais nous n'en avons pas la certitude".

5° La piste française

France-Soir

De son côté, le ministère allemand de l'Intérieur accuse, lui, presque formellement la France de jeter des soupçons sur ses voisins alors qu'elle ferait mieux de "balayer devant sa porte".

Le secrétaire d'Etat allemand à l'Intérieur, Gunther Hartkopf, l'a franchement dit, lundi, dans une interview à la radio sarroise : "Toutes les pistes de la dioxine mènent en France. Aucune ne la quitte".

Après les policiers, douaniers, journalistes, écologistes se sont mis en chasse. Chaque jour, la police de Lille croule sous les informations les plus fantaisistes. Selon la dernière piste en date, la dioxine se serait trouvée dans une carrière de l'Essone. C'était une fausse information.

L'ordinateur des Douanes, interrogé, n'a pas trouvé trace des 41 fûts ou d'un chargement leur ressemblant.

Les douaniers, maintenant, vérifient sur leurs livres, dans leurs fiches, tous les transports de déchets chimiques ayant quitté la France pour la Belgique. Il y en a eu des milliers depuis septembre dernier. Jusqu'à aujourd'hui, leur recherche a été vaine.

Peut-être n'ont-ils aucune chance de ne jamais rien trouver... pour la bonne raison que la dioxine n'a pas quitté notre sol. Cela paraît, en tout cas, de plus en plus vraisemblable.

III - DEPECHEs D'AGENCES

1° La cible Hoffmann-La Roche

a) Bâle : occupation des locaux

AFP, Bâle, 13 h. 31

Une demi-douzaine de militants du parti socialiste ouvrier (extrême gauche suisse) ont occupé mardi pendant une heure une salle de réunion de la société Hoffmann-La Roche.

Les militants du PSO entendaient ainsi protester contre l'attitude du géant bâlois de la chimie, à qui ils reprochent d'escamoter l'affaire des déchets de Seveso.

b) Paris : "occupation" des lignes téléphoniques

AFP, Paris, 18 h. 37

Quoi qu'il en soit, la société Hoffmann-La Roche reste pour l'opinion celle par qui le scandale est arrivé. En France, les Amis de la Terre ont téléphoné sans discontinuer, mardi, au siège parisien de la société pour avoir des nouvelles des déchets.

c) Strasbourg : demande d'embargo par quatre députés européens

AFP, Strasbourg, 17 h. 13

Quatre députés européens, trois Allemands et un Néerlandais, ont demandé mardi à Strasbourg à la CEE de décréter un embargo sur tous les produits de la société multinationale suisse Hoffmann-La Roche à la suite de la disparition du "poison" de Seveso.

Cette demande d'interdiction, qui serait conforme aux accords du GATT dans la mesure où elle est prise pour assurer la protection de la population, doit être présentée jeudi au Parlement européen, qui discutera du problème des déchets de Seveso.

2° L'activité du Parlement européen

a) Déplacement à Strasbourg du secrétaire d'Etat à l'Environnement de RFA

AFP, Bonn, 16 h. 58

Le secrétaire d'Etat ouest-allemand à l'Environnement, M. Guenter Hartkopf, se rendra jeudi à Strasbourg pour défendre devant le Parlement européen la proposition de la RFA de renforcer la réglementation du transport de déchets hautement toxiques dans les pays de la CEE, a-t-on annoncé officiellement à Bonn.

M. Hartkopf participera au débat sur l'affaire des déchets de Seveso mise à l'ordre du jour de la séance de jeudi du Parlement européen.

Lundi, le secrétaire d'Etat avait reproché de graves négligences à toutes les parties concernées dans le scandale de déchets de Seveso en soulignant que l'état des recherches actuelles semble indiquer que les fûts se trouvent en France, dans une interview à la radio sarroise.

b) Proposition d'embargo

(Voir ci-dessus, 1°, c))

c) Pour un contrôle plus sévère

AFP, Strasbourg, 17 h. 13, 17 h. 14

"L'affaire des déchets de Seveso peut se reproduire tous les jours", a déclaré à la presse le député social-démocrate allemand Gerd Walter. "Ce n'est pas un cas isolé. Des déchets contaminés circulent tous les jours sur nos routes sans contrôle aucun aux frontières", a-t-il affirmé, estimant que "l'inaction des gouvernements nationaux, du Conseil des ministres et de la Commission de la CEE est scandaleuse".

M. Walter a rappelé que, selon les statistiques de l'OCDE, quelque deux à trois millions de tonnes de produits toxiques franchissent chaque année les frontières européennes pour disparaître. Il a réclamé, au nom de son groupe, "un contrôle sévère des transports transfrontaliers de déchets dangereux dans la communauté européenne".

Le groupe chrétien-démocrate s'est joint, dans un projet de résolution, à cette demande d'élaboration de directives sur "la manipulation et les échanges intra et extracommunautaires de substances toxiques".

Les démocrates européens de progrès (gaullistes) exigent une enquête publique de la commission sur la disparition des déchets contaminés par la dioxine et des "mesures intérimaires immédiates pour qu'une telle situation ne se reproduise pas".

Enfin, les communistes réclament que la lumière soit faite sur la destination finale de la dioxine de Seveso.

Toutes ces propositions de résolution seront mises au vote jeudi.

3° Retour vers la piste française

a) Echanges RFA-Suisse qui conduisent à la France

AFP, Berne, 14 h. 59

Le ministère de l'Intérieur de la RFA et le département fédéral (ministère helvétique) de l'Intérieur ont échangé la documentation des firmes Mannesmann et Hoffmann-La Roche à laquelle ils ont eu accès sur l'évacuation des déchets toxiques de la catastrophe de Seveso, indique-t-on mardi à Berne de source officielle.

Ces documents indiquent que la société WADIR (Waste Disposal and Recycling) de Genève avait préparé un plan d'élimination à la demande de Mannesmann-italiana qui a organisé l'évacuation des déchets hors d'Italie.

Aux termes de ce plan, la maison française Spélidec a été chargée du transport et de l'entreposage précédent le retraitement, confirme le département de l'Intérieur qui a offert sa collaboration au ministère français de l'Environnement.

b) Questions en France, pressions allemandes et suisses

AFP, Paris, 18 h. 36, 18 h. 37

La dioxine de Seveso reste introuvable dans tous les pays d'Europe où on la recherche depuis plus de deux semaines. La France, dernier endroit où le passage de ces déchets toxiques a été officiellement enregistré, revient en tête des pays soupçonnés. Le secrétaire d'Etat à l'Environnement, Mme Huguette Bouchardeau, reconnaît qu'il n'existe encore que des "présomptions" sur la destination finale des déchets.

L'entrée en France est certaine, la sortie ne l'est pas. Cela peut paraître conforter l'hypothèse du maintien des déchets dans ce pays. Mais ce peut être aussi une "manoeuvre" pour mieux "cloisonner" un jeu de pistes monté par les nombreux protagonistes de cette affaire, dont le souci avoué est la discrétion.

Autre éventualité, les fûts ont pu être dédouanés après avoir subi un nouveau conditionnement.

A ce stade des enquêtes, aucune hypothèse ne prime. Mais en Allemagne fédérale, un adjoint du ministre de l'Intérieur a affirmé que "toutes les pistes mènent à la France", et en Suisse les autorités ont déclaré : "Les fûts sont certainement en France".

ACP, 20 h. 45

Par ailleurs, le secrétariat d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la Vie a indiqué mardi, dans un communiqué, avoir reçu les documents que Mme Huguette Bouchardeau avait demandés le 30 mars dernier au ministre ouest-allemand de l'Intérieur, M. Zimmermann. Selon le secrétariat d'Etat, ces documents "confirment les indications déjà en possession des autorités françaises, mais n'apportent malheureusement pas de réponse définitive quant à la localisation des déchets d'Hoffmann-La Roche".

Dans ce dossier figure une lettre de M. Paringaux indiquant sans autre précision que les fûts ont été éliminés dans une décharge autorisée. Le secrétaire d'Etat indique également que le document fait référence à l'offre qui avait été faite à la société Seveso par une société allemande pour le transport des fûts. Dans ce communiqué, le secrétariat d'Etat précise néanmoins que "la véracité des affirmations signées par M. Paringaux n'a pas encore été confirmée".

4° Un mage et son pendule entrent en scène

AFP, Paris, 20 h. 00

Les déchets de Seveso sont près de Poitiers, affirme le mage Toe Guor. Son pendule s'est "sérieusement agité" au-dessus du département des Deux-Sèvres dans la région de Poitiers : pour le mage Toe Guor, qui espère ne pas confondre des fûts de déchets avec des magnétoscopes japonais toujours bloqués à Poitiers, il n'en faut pas plus pour affirmer que les fûts contenant la dioxine de Seveso se trouvent en totalité ou en partie dans cette région-là.

Radiesthésiste, voyant, psychiste-conseil, M. Toe Guor dit avoir travaillé de longues heures sur une carte de France avec son pendule.

Au mois de novembre dernier, il avait notamment prévu "le succès complet et total" de M. Jacques Chirac à Paris, avec les élections municipales, ainsi que la dernière dévaluation : "avant le retour des hirondelles, notre franc dévaluera", avait-il dit. Le mage est aussi un poète, et par conséquent spécialiste des prédictions formulées en vers.

Dans la région poitevine, on doit espérer que Toe Guor est meilleur poète que mage.

Mercredi 13 avril 1983

DYNAMIQUE

La question revient sur la France. Mais le projectile est à têtes multiples. On s'interroge ainsi dans l'Essonne, qui possède une décharge spécialisée dans le traitement des déchets spéciaux (Le Parisien). Les autorités se mobilisent. On ne trouve rien. Les professionnels du traitement des déchets n'en sont pas surpris : "Ils" n'étaient pas là..., pas plus que dans aucune autre décharge spécialisée de France". Un spécialiste, pourtant, n'engage pas à l'optimisme : étant donné les contrôles exercés dans les décharges spécialisées, "le moyen le plus sûr de s'en débarrasser aurait été d'aller les déposer dans une décharge municipale, ou sauvage, d'ordures ménagères, où personne ne pensera à aller les chercher". Une piste est fermée, mille autres sont ainsi ouvertes : les 41 fûts peuvent être n'importe où en France.

Mais les décharges spécialisées restent cependant des cibles privilégiées. Ainsi Bellegarde (Gard) : "C'est l'une des possibilités à laquelle mène le véritable jeu de piste qui se poursuit depuis trois semaines, dans la loi du silence" (Nice-Matin). Si cette loi du silence est une règle, alors la suspicion le devient également : "Cette ancienne mine est une plaie béante, géante et malodorante, dans laquelle chaque jour des dizaines de camions viennent vomir des tonnes de détritiques de communes alentour, mais également des déchets beaucoup plus suspects, si l'on en croit la rumeur publique". C'est le défilé à la mairie, chacun a vu des camions italiens... Que peuvent les démentis et les assurances ? Le maire déclare : "Si apports il y a eu, ils se seraient faits incognito". Nice-Matin écrit : "Tout reste possible en effet, malgré un démenti de la préfecture". De leur côté, les responsables de la décharge ne s'opposent pas à l'organisation d'une réunion publique et d'une journée portes-ouvertes sur le site. Le journal ajoute : "Pour rassurer la population...". Nice-Matin veut-il suggérer qu'il n'y a là que manipulation habile ? Le journal pousse finalement à l'inquiétude : "Cette carrière du Gard correspond assez bien au portrait-robot du dépôt final fait le 1er mars à Bâle par un porte-parole d'Hofmann-La Roche. A Bellegarde, la population, peu rassurée par les déclarations contradictoires d'Huguette Bouchardeau impuissante, attend des autorités qu'elles mettent tout en oeuvre pour mettre fin à ce suspense de la peur, ce silence de la honte".

La question rebondit aussi en Alsace ; le quotidien régional rapporte les propos très assurés du chef de la division Environnement de la DII (Strasbourg) : "Je mets au défi quiconque et quelque écologiste que ce soit de dire que le contenu de ces fûts était toxique". Ce responsable assure ainsi qu'"il n'y a pas à paniquer" : car les fûts ont été transportés par des professionnels connaissant le risque. Même s'ils ont agi en marge de la légalité, ils ne sont pas totalement irresponsables". Les fûts sont quelque part dans une décharge, assure encore le responsable qui souligne par ailleurs la différence entre la situation des industriels français et suisses au regard des pouvoirs publics : "En Suisse, la loi se résume encore en une phrase : on fait confiance aux industriels".

L'interrogation dépasse ainsi le cadre de la recherche effrénée des 41 fûts : L'Alsace se penche sur le traitement des déchets dans sa région, l'évolution des pratiques industrielles, le changement du comportement des juges qui viennent de faire preuve d'une sévérité nouvelle dans une affaire récente : "A Strasbourg, on n'avait jamais vu de condamnation de cette importance. Avant, c'était de l'ordre

de 300 F à 2 000 F. Avec 70 000 F et une peine de prison avec sursis, on change de dimension".

Sur le front principal - les 41 fûts - les critiques se font vives contre Hoffmann-La Roche. "Le ton monte parmi ceux - ils sont de plus en plus nombreux - qui jugent intolérable l'attitude de la firme suisse (...). Certes, le groupe suisse proclame haut et fort qu'il ignore où sont les déchets. Mais il ne convainc personne" (Le Quotidien). Le Canard Enchaîné se montre plus acerbe. Commentant des déclarations qu'auraient faites discrètement Hoffmann-La Roche aux autorités françaises ("la campagne actuelle, si elle se poursuit trop longtemps, ne peut qu'avoir des effets négatifs sur nos implantations industrielles en France"), l'hebdomadaire écrit : "On dirait que ça ressemble à du chantage à l'emploi".

Le Canard Enchaîné cultive d'autres lignes d'examen déjà apparues précédemment. L'aspect mystérieux du dossier est souligné : difficultés du ministère de l'Environnement dans ses relations avec les Douanes ; rumeurs en provenance de certains douaniers faisant état d'une seconde fournée de déchets de Seveso (130 conteneurs). Il y a là de bons ingrédients pour entretenir suspicion et incrédulité.

Ainsi donc se constitue une masse imprécise de critiques, de motifs de malaise. Cette masse informe peut-elle trouver des points de fixation ? Certes oui : le Canard Enchaîné offre notamment un élément précis : les pratiques malveillantes de certains éboueurs-industriels contre lesquelles butte l'Environnement, avec plus de courage que de réussite. Exemple : PUK "avait installé une décharge à proximité du système alimentant en eau la ville de Colmar. L'affaire dure depuis 17 ans. Et c'est seulement le 17 novembre 1982 que le commissaire de la République a ordonné à la multinationale française de vider (et de nettoyer) les lieux. Ce que PUK s'est empressé de ne pas faire, grâce à un recours devant le tribunal administratif".

Les dépêches du jour reflètent bien une dynamique de crise :

- Il y a le lot quotidien d'"affaires" connexes : une affaire-dioxine émerge en RFA ; en Italie du Nord, 250 bidons mystérieux auraient été enfouis clandestinement.

Ce type d'information est important à relever. Il distille une double impression qui, peu à peu, va s'inscrire dans les esprits : il y a gangrène générale, et tout cela est insidieux, secret, insaisissable, du fait de l'attitude irresponsable des industriels. On le voit : on accumule un terreau de choix pour l'explosion d'une crise.

- Il y a l'accumulation de déclarations insaisissables. Ainsi, l'Italie proclame-t-elle une nouvelle fois son innocence ; et Mannesmann-Italiana se manifeste, pour assurer avoir rempli toutes les obligations douanières. Mais il y a plus "explosif" : l'attaque directe, lorsque l'Italie rejette (une fois encore) toute la responsabilité sur Hoffmann-La Roche ; et, pire, les déclarations-révélation en clair-obscur qui vont alimenter rumeurs et suspicion. "Une source informée italienne affirme que le secrétariat d'Etat à l'Environnement connaît le jour exact du départ des fûts de Saint-Quentin. Le secrétariat d'Etat cachera-t-il des choses ? Pourquoi ? Que sait-il ? Joue-t-il donc dans l'ombre : un simple petit propos et le doute est jeté. Si l'opération est répétée, le mouvement peut devenir irrésistible. Quand la crédibilité de chacun aura été détruite, le plus exposé aura été rejoint par les autres protagonistes sur cette ligne de grand inconfort.

- Dans ce registre de l'ombre, il faut encore noter une action de la justice helvétique à l'encontre d'une société suisse assez mystérieuse car administrée par un seul homme, non inscrite au registre du commerce, ne figurant pas dans l'annuaire téléphonique...Bref, encore de l'insaisissable.
- En France, Madame Bouchardeau plante au contraire un certain nombre de points de repère précis devant l'Assemblée Nationale. Action internationale programmée, détermination en matière de sanctions, vérifications négatives à Roumazières, clarification rassurantes sur Saint-Vulbas (qui n'est pas une piste à retenir), opposition du ministre à toute interdiction du transport des matières dangereuses (à condition que les réglementations soient respectées) : voilà autant de déclarations fermes et claires tant sur des informations que sur des principes, susceptibles de réduire l'effervescence, de fixer la turbulence. Mais le discours ne peut consolider toutes les brèches. Ainsi, le dossier de Roumazières ne peut être résolu sur le champ ; une enquête est ouverte auprès de Rhône-Poulenc qui stocke des déchets sur ce site.

PUK, Rhône-Poulenc..., entamerait-on, en plus d'un tour de France des décharges, un tour de France des grandes industries ? Sur quel terrain est-on : la perte de 41 fûts, qui serait une simple "bavure" ? ou un problème industriel plus profond ?

- On observe aussi, ce 13 avril (à la veille du débat au Parlement européen qui peut être l'occasion de vives attaques contre la firme bâloise ; à la veille aussi de l'arrivée en Suisse du Président de la République française) la montée en première ligne de M. André Futterknecht, "directeur général d'Hoffmann-La Roche" (AFP, 16 h. 41).

On remarquera tout d'abord que M. Futterknecht, membre de la direction générale du groupe, n'est pas directeur général. Mais, dans l'esprit de tous, celui qui prend les rênes ne saurait être quelqu'un d'autre que "le" directeur général, et même le "PDG" comme il sera qualifié.

En ce qui concerne le contenu du message, on remarque qu'il n'est plus question d'assurances du type : "Il est exclu que la dioxine soit en France" ; "la dioxine est sous 5 m d'argile". Les propos sont inscrits dans un tout autre registre : "Hoffmann-La Roche a été trompée par Mannesmann ; la décision de confier à la filiale italienne les déchets de Seveso a été une erreur". Selon La Voix du Nord (du 14 avril, qui reprend aussi cette interview de M. Fütterknecht à un journal de Bâle citée par l'AFP), le haut responsable ajoutait même : "La clé du mystère pourrait se trouver en France". C'est là un net recul sur les positions prises antérieurement.

Le problème est de conserver sa crédibilité dans la bataille de communication lorsqu'on est contraint d'opérer pareille retraite stratégique. La montée en hiérarchie permet certains virages ou repli : mais quelle est la marge de manoeuvre ainsi obtenue ?

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (4)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (5)2. THEMES

- 1° **Les multiples pistes et interrogations françaises**
 - a) Une investigation tout azimut ; pas de piste Essoffe
 - b) La piste Bellegarde
 - c) Réflexions du chef de la division Environnement à la DII de Strasbourg
- 2° **Au-delà des 41 fûts, la gestion des déchets dans une région : le cas de l'Alsace**
- 3° **Critiques acerbes contre Hoffmann-La Roche**
- 4° **Des mystères**
- 5° **Critiques contre l'industrie**

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° **La chasse à tous les déchets en Europe : l'émergence de multiples affaires**
 - a) En Allemagne de l'Ouest
 - b) En Italie
- 2° **Plaidoiries d'auto-protection**
 - a) Déclarations de l'Italie, qui se défausse sur Hoffmann-La Roche et jette la suspicion sur le secrétariat d'Etat français à l'Environnement
 - b) Déclarations de Mannesmann-Italiana, qui proclame avoir rempli toutes les obligations douanières
- 3° **En Suisse, une firme fantôme (WADIR)**
- 4° **En France, les précisions de Mme Bouchardeau devant l'Assemblée Nationale**
 - a) Initiatives au plan international
 - b) La piste Roumazières ; Rhône-Poulenc
 - c) La piste Saint-Vulbas
 - d) Pas d'interdiction du transport des matières dangereuses
- 5° **Les déclarations du "directeur général" d'Hoffmann-La Roche.**

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Sud-Ouest : La piste française
2. La Voix du Nord : La France est toujours en tête des suspects.
3. Le Courrier Picard : Le Parlement européen s'occupe de la dioxine.
4. France-Soir : Les Suisses, "la dioxine est en France".
5. Le Nouveau Journal : La piste poitevine.;
6. Le Monde : L'Allemagne et la Suisse estiment que "toutes les pistes mènent à la France".

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Parisien : Toutes les pistes, même les plus fantaisistes sont examinées : les déchets de Seveso ont pu être abandonnés dans une décharge sauvage.
2. Nice-Matin : La dioxine de Seveso est-elle en Provence ?
3. Les Dernières Nouvelles d'Alsace : Dioxine, peu probable en Alsace.
4. Le Quotidien de Paris : Quand des Suisses manifestent...
5. Le Canard Enchaîné : Ces messieurs de la dioxine : une société vraiment crevante.

2. THEMES

2° Les multiples pistes françaises

- a) Une investigation tout azimuth : pas de piste Essonne

Le Parisien

(Voir article page suivante)

Toutes les pistes, même les plus fantaisistes, sont examinées **Les déchets de Seveso ont pu être abandonnés dans une décharge sauvage en France**

Tandis qu'à Bâle, en Suisse, quelques militants d'extrême gauche occupaient hier après-midi une des salles de réunions de la société Hoffmann-Laroche (propriétaire de l'usine de dioxine de Seveso), à Paris, au secrétariat d'Etat à l'Environnement, Huguette Bouchardeau et ses collaborateurs examinaient des documents transmis par le gouvernement helvétique accablant la thèse selon laquelle « les fûts de la mort », introduits en secret en septembre 1982, seraient toujours en France.

Cette thèse, défendue par le gouvernement de Berne, l'est également par le ministère de l'Intérieur de la République fédérale allemande. Après avoir procédé à l'échange des informations dont chacun était en possession, nos voisins suisses et allemands ont en effet déclaré, en substance, hier matin : « Si les déchets de Seveso ne sont dans aucun de nos deux pays, ils ne peuvent qu'être restés en France, où la société Spédilec de Bernard Paringaux les avait pris en charge. »

Après avoir également précisé qu'il était exact que la société Wadir (Waste Disposal Recycling) de Genève a effectivement préparé un plan d'élimination (à la demande de Mannesmann Italiana, qui a organisé en septembre der-

nier l'évacuation des déchets de Seveso hors d'Italie), le ministère de l'Intérieur suisse a révélé que ce plan n'avait pas été retenu et a, par la même occasion, proposé son aide à la France pour retrouver les quarante et un fûts contenant de la dioxine.

Précisant, pour sa part, qu'il n'avait jamais été dit officiellement que la France soit totalement sûre que ces fûts ne soient pas enfouis sur son territoire, le secrétaire d'Etat à l'Environnement a fait savoir hier que l'enquête dirigée par le juge d'instruction de Saint-Quentin se poursuivait activement. « Toutes les pistes qui nous parviennent sont prises en considération », dit-on dans l'entourage du ministre.

Y compris les plus invraisemblables et les plus fantaisistes !

Ainsi, dimanche dernier, un bruit ayant couru selon lequel les quarante et un fûts marron cerclés de rouge se trouvaient dans une décharge de l'Essonne, spécialisée dans le traitement des déchets spéciaux, le préfet, le ministre, le juge d'instruction de Saint-Quentin et le S.R.P.J. de Versailles se mobilisaient.

« Ils » n'étaient pas là... « Pas plus que dans aucune autre décharge spécialisée de France », ajoutent tous les professionnels du traitement de déchets que nous avons interrogés. Et cela n'est pas pour rassurer.

Pour appuyer cette dernière affirmation, l'un de ces professionnels, Alain Wicker, qui est chef du service de retraitement de la société Ordures-Service, une filiale de la Sita, le numéro un européen du retraitement de déchets domestiques et spéciaux, a d'ailleurs été jusqu'à nous déclarer : « Etant donné que tout ce qui entre et sort d'une décharge spécialisée est

contrôlé, le moyen le plus sûr de s'en débarrasser aurait été d'aller les déposer dans une décharge municipale, ou sauvage, d'ordures ménagères, où personne ne pensera à aller les chercher, et où, par ailleurs, même si on les retrouve un jour, personne ne pourra savoir qui les y a transportés. Tous mes confrères vous répondront comme moi. »

Le secrétariat d'Etat à l'Environnement est toutefois en possession depuis hier d'un document transmis par la R.F.A., par lequel, Bernard Paringaux en date du 4 novembre 1982 atteste que les fûts dont il avait la charge ont été éliminés dans une décharge autorisée.

Mais il ne s'agit là que d'une affirmation à l'époque, de circonstance, faite par le gérant de la Spédilec. Ce dernier, qui refuse toujours de révéler l'endroit où il a transporté le poison de Seveso, a par ailleurs, vu sa demande de mise en liberté, rejetée hier par le juge d'instruction de Saint-Quentin.

Bernard SOUBRIER

b) La piste Bellegarde

Nice-Matin

La dioxine de Seveso est-elle en Provence ?

Une immense carrière-cratère, ouverte à portée de Camargue, renferme-t-elle les déchets dévastateurs de Seveso ?

C'est l'une des possibilités à laquelle mène le véritable jeu de piste qui se poursuit depuis trois semaines, dans la loi du silence, derrière quarante et un fûts de dioxine, eux-mêmes à la recherche de l'oubli.

La situation du lieu, ses caractéristiques, son fonctionnement et ses attributions peuvent, en effet, le laisser penser. D'autant plus que toutes les pistes, ouvertes puis fermées en Allemagne, ramènent aujourd'hui à la France, et plus particulièrement à Bellegarde, dans le Gard, entre Arles, Beaucaire, Nîmes et Saint-Gilles, tout le monde s'interroge et s'émeut.

Situé sur le territoire de Bellegarde, perdu en pleine campagne, à quelque sept kilomètres de Saint-Gilles, le cratère-poubelle, que la société « France-Déchets » loue depuis 1975 à la municipalité de Bellegarde, offre un spectacle hallucinant. Cette ancienne mine, exploitée jusqu'alors par les « Ciments Lafarge », est une plaie béante géante et malodorante, dans laquelle, chaque jour, des dizaines de camions viennent vomir les tonnes de débris des communes alentour... mais également des déchets beaucoup plus suspects, si l'on en croit la rumeur publique.

Ainsi, déjà en juin 1980, les allers-retours inhabituels de nombreux camions italiens avaient provoqué une très vive inquiétude auprès de la population locale. « Bellegarde ne doit pas devenir la poubelle chimique de l'Europe » affirmaient les riverains. L'émotion fut telle, qu'elle nécessita la création d'une commission de contrôle des entrées et des sorties de la décharge, commission dont font partie certains habitants, à l'origine également de la mise en place d'un syndicat de défense. D'autres indices intriguaient, par ailleurs, la population, comme la présence dans le cratère d'hommes masqués, vêtus de combinaisons et de masques, ainsi que des émanations chimiques nauséabondes, qui polluent quelquefois l'air de Bellegarde et des environs.

Malgré une première expertise effectuée à la demande du maire de Bellegarde, M. Debay et qui ne donna rien, l'émotion n'a cessé de croître depuis chez les riverains.

Le rebondissement récent de l'affaire de Seveso a provoqué un véritable défilé en mairie de Bellegarde, de paysans et de chasseurs qui, tous, affirment avoir vu

quelques mois seulement après la catastrophe, plusieurs camions immatriculés en Italie déverser des fûts verts dans le cratère.

« Si apports il y a eu, ratorque M. Debay, ils se seraient faits incognito.

Tout reste possible, en effet, malgré un démenti de la préfecture de Nîmes, hier après-midi, indiquant qu'aucun fût en provenance de Seveso « n'a transité par la décharge de Bellegarde ». De plus, la gendarmerie de Beaucaire, qui couvre le territoire concerné, n'a été saisie d'aucune enquête.

Quant aux responsables de France-Déchets, ils n'ont pas formulé d'opposition catégorique à la requête de M. Debay, qui souhaiterait que soit organisée une réunion publique et une journée portes ouvertes à la décharge à la fin de ce mois. Pour rassurer la population...

C'est dans le bureau d'un notaire de Milan que s'est écrite l'histoire sans paroles du voyage transeuropéen des déchets, dont l'explosion avait provoqué en 76 la catastrophe écologique de Seveso.

En cette journée de septembre dernier, la filiale italienne du groupe ouest-allemand Mannesmann s'engageait, avec l'accord des autorités italiennes, à effectuer la délicate mission que lui avait confiée la société suisse Hoffmann-Laroche, propriétaire de l'usine de Seveso : faire sortir les déchets d'Italie sans divulguer leur destination finale.

La mission a été réussie et le secret bien gardé grâce, semble-t-il, à l'homme de main sous-traitant, M. Bernard Paringaud qui, depuis le 30 mars, préfère garder le silence en prison plutôt que de confier au juge d'instruction de Saint-Quentin, le terrible secret du contrat de Milan.

De plus cette carrière du Gard, habitée à recevoir des déchets chimiques, correspond assez bien au « portrait-robot » du dépôt final de la dioxine de Seveso fait le 1^{er} mars à Bâle par un porte-parole de la société « Hoffmann-Laroche ». En France, parmi les vingt carrières de France-Déchets, seules quatre ou cinq répondent à cette description. Sa capacité d'accueil d'abord, sa stabilité sismique ensuite, sa terre argileuse enfin qui recouvrirait les fûts de la mort.

A Bellegarde, la population, peu rassurée par les déclarations contradictoires d'une Huguette Bourchardeau impuissante, attend des autorités qu'elles mettent tout en œuvre pour mettre fin à ce suspense de la peur, ce silence de la honte.

Enquête de Dominique DABIN
et Catherine FROGET.

2° Au-delà des 41 fûts, la gestion des déchets dans une région : la cas de l'Alsace

Les Dernières Nouvelles d'Alsace

Les pouvoirs publics ont appliqué la loi en considérant « que le producteur était responsable du manque de sérieux de l'éliminateur. Le producteur a été mis en demeure de récupérer le chargement et il en a supporté les frais ». Une opération passablement onéreuse, puisqu'il a fallu reconditionner les déchets, décaper le terrain souillé par les fuites et tout expédier vers un centre de traitement.

Déchets industriels : Les centres de traitement en Alsace

Des unités de détoxification existent, en particulier dans la région lyonnaise, mais également en Alsace. Lorsque l'usine de retraitement des déchets industriels fut implanté au bord du Rhin, à Hombourg, près de Mulhouse, ses abords ne fleuraient pas la rose ! Mais l'incinération y a été abandonnée et l'on n'y traite à présent les déchets industriels que par voie chimique : « C'est un centre particulièrement bien tenu — commentaire de M. Herbaut, qui ajoute — c'est sans doute l'un des plus beaux d'Europe. Tout a changé... y compris la direction. »

De fait, ce centre connu sous le nom de PEC Engineering est devenu une filiale à 100% de EMC, société à capitaux d'Etat. Par la même occasion il a changé de raison sociale, devenant le TREDI ou traitement, revalorisation, élimination de déchets industriels.

Le bilan 1982 des substances ayant transité par Hombourg n'est pas caché par son responsable, M. Lachèvre. Le traitement a porté sur 10.219 tonnes de produits acides, 4.335 tonnes de déchets alcalins, 1.958 tonnes de solutions contenant du chrome, 1.428 tonnes de solutions cyanurées et onze tonnes de produits divers. Soit un total de 17.953 tonnes traitées par voie chimique.

Par ailleurs Hombourg a servi de plateforme de transit pour 495 tonnes de produits irrécupérables reexpédiés à Saint-Vulbas (Ain). 345 tonnes de produits chlorés ont d'ailleurs été expédiés dans ce seul centre français équipé pour les brûler.

De plus 615 tonnes de produits solides contenant des sels de trempe et de l'arsenic ont été expédiés dans une mine de RFA, appartenant à la Kalin Salt.

Depuis le 1^{er} avril 1983 l'unité d'incinération de la SPIRS à Strasbourg, a été intégrée au groupe PEC Engineering. 27 personnes y ont procédé à l'incinération de 13.829 tonnes de résidus industriels en 1982.

Les fûts de déchets qui alimentaient les deux fours ont été en grande partie remplacés par des camions citernes et des conteneurs. Leur manutention est plus simple et surtout leur contenu est plus facilement analysé, car avec les fûts on ne peut que réaliser un échantillonnage. Dans le laboratoire, des chimistes recherchent en particulier les métaux lourds, les halogènes et le soufre. Ce sont eux qui définissent les conditions d'incinération des déchets.

La SPIRS, ancienne société de peinture, devenue société de protection des installations de raffinage et de stockage de l'Est, s'est donc muée en entreprise de traitement de déchets industriels. Passée dans le giron de PEC Engineering, l'installation strasbourgeoise est en train de mettre en place des filtres pour ses fumées.

Outre ces deux pôles haut et bas-rhinois de traitement des déchets industriels, existe une décharge contrôlée pour les boues de peinture de Peugeot. Cette décharge située à Aspach, est ouverte dans une ancienne glaisière, garantie d'étanchéité.

Une sévérité nouvelle contre les pollueurs

Entre les mailles de ce réseau de traitement, il peut y avoir des fuites. « L'affaire Raggi » en est l'illustration. Ce transporteur-ferrailleur, nanti d'une autorisation douanière simplifiée, qui lui permettait de n'être contrôlé qu'une fois par mois, a pris au sens propre le slogan des écologistes : « L'Alsace, poubelle de l'Europe. »

Après avoir dispersé dans des décharges plusieurs dizaines de milliers de tonnes de déchets industriels mélangés à des boues d'origine allemande, M. Raggi a été condamné assez sévèrement.

« A Strasbourg l'on n'avait jamais vu de condamnation de cette importance. Avant, c'était de l'ordre de 300 à 2.000 F. Avec 70.000 F et une peine de prison avec sursis, l'on change de dimension. » En appel les magistrats seront-ils aussi motivés ?

Michel GISSY

Ce n'est plus le temps des crassiers

Les industries françaises n'ont pas les mains aussi libres que les entreprises suisses. Le temps n'est plus à la confiance aveugle, « belle époque » où chaque usine avait son crassier. Du terril de sels inertes mais polluants sur le carreau des mines de potasse, aux produits moins inoffensifs sur les rives de la Thur.

Ces agissements autrefois licites doivent aujourd'hui être réparés. Exemple : l'obligation d'exhumer et de traiter les centaines de fûts accumulés pendant des décennies dans l'enceinte de l'usine SPCM de Mulhouse.

L'exécution de cette opération d'assainissement d'un terrain industriel, après la fermeture de l'usine n'est d'ailleurs pas allée sans rebondissements. C'est ainsi que l'affaire de Dannemarie a éclaté, parce que l'éliminateur que l'industriel de Mulhouse avait chargé de transporter les fûts vers une destination acceptable, s'en était déchargé en gare de Dannemarie.

- c) Réflexions du chef de la division de l'Environnement de la DII à Strasbourg
Les Dernières Nouvelles d'Alsace

DIOXINE

Peu probable en Alsace

Les fûts baladeurs de la dioxine de Seveso ne représentent guère que le chargement d'un petit camion. Ils étaient faciles à transporter et même à exporter, car, d'après le chef de la division de l'environnement de la direction interdépartementale de l'industrie, à Strasbourg, ils ne représentaient que « quelques grammes de poussière contaminée mélangés à huit tonnes de terre, tout ce qu'il y a de plus ordinaire ».

Fort de cette réalité physique du problème, M. Jacques Herbaut n'hésite donc pas à dire : « Je mets au défi quiconque et quelque écologiste que ce soit de dire que le contenu de ces fûts était toxique. »

Néanmoins le spécialiste se montre rassurant : « Il n'y a pas à paniquer, car ces fûts ont été transportés par des professionnels connaissant le risque. Même s'ils ont agi en marge de la légalité, ils ne sont pas totalement irresponsables. »

Cette hypothèse étant admise, M. Herbaut se dit persuadé que les fûts de dioxine sont quelque part dans une décharge. La filière vers la RFA est tout à fait plausible, car des déchets toxiques français sont envoyés dans des mines de sel allemandes « avec la bénédiction des autorités allemandes et avec des précautions sérieuses ».

Si le producteur suisse Hoffmann-Laroche se lave les mains de ces poussières de Seveso, c'est en toute impunité. Comme le dit le chef de la division environnement de la direction interdépartementale de l'industrie (ancien service des mines) : « En Suisse la loi se résume en une phrase : on fait confiance aux industriels. »

3° Critiques acerbes contre Hoffmann-La Roche

Le Quotidien de Paris

Cinq membres du Parti socialiste ouvrier suisse ont fait irruption hier matin dans les locaux administratifs d'Hoffman-Laroche, à Bâle, et ont occupé un bureau de la direction. Une action d'éclat qui n'est pas sans rappeler l'intervention, vendredi dernier, des manifestants de Greenpeace devant le siège français d'Hoffman-Laroche sur l'île de la Jatte, à Neuilly-sur-Seine...

Le ton monte, en effet, parmi ceux — ils sont apparemment de plus en plus nombreux — qui jugent intolérable l'attitude de la firme suisse propriétaire de l'usine de Seveso. Le Parti socialiste ouvrier suisse n'a d'ailleurs pas hésité à protester contre « l'arrogance d'une multinationale qui trompe le public ». En refusant d'informer les populations du lieu d'entreposage des 41 fûts de dioxine de Seveso.

Certes, le groupe suisse proclame haut et fort qu'il ignore où sont les déchets. Mais il ne convainc personne.

Le Canard Enchaîné

PAS complexés, les patrons d'Hoffmann-La Roche : les voilà aujourd'hui qui le prennent de haut avec les autorités françaises. « Toute cette agitation autour de la dioxine devient gênante et agaçante », clament les pauvres chéris. L'affaire est préjudiciable à leur image de marque, pleurnichent-ils encore, si bien qu'ils perdent des millions de francs en contre-publicité. Et d'expliquer benoîtement et discrètement, à Matignon comme au ministère de l'Industrie : « La campagne actuelle, si elle se poursuit trop longtemps, ne peut qu'avoir des effets néfastes sur nos implantations industrielles en France. » Si on était moins bien élevés, on dirait que ça ressemble à du chantage à l'emploi.

4° Des mystères

a) Inter-administratif

Le Canard Enchaîné

Petit mystère : le ministère de l'Environnement ne parvient pas à se procurer des pièces pourtant officielles. Bernard Paringaux, le transporteur des déchets de Seveso, avait longuement été interrogé, en novembre dernier, par les services douaniers de Marseille. Or, les noms des agents des Douanes concernés et le dossier qu'ils avaient établi restent introuvables...

b) Au-delà des 41 fûts : d'autres fûts de Seveso

Le Canard Enchaîné

Mieux : en plus des 41 fameux fûts recherchés en France et en Allemagne, il existe probablement, racontent certains douaniers, une autre fournée : environ 130 containers, également farcis à la dioxine, auraient quitté l'Italie sans qu'on sache par quelle frontière et s'ils sont passés par la France. Cette deuxième opération aurait été effectuée, vers le début de l'année, dans la plus parfaite clandestinité. Autrement dit : le produit aurait voyagé sous une fausse identité pour éviter les foudres de l'enquête déjà en cours.

Huguette Bouchardeau peut reprendre la plume pour polémiquer avec ses confrères allemands qui lui renvoient méchamment les fûts à la figure.

5° Critiques contre l'industrie

Le Canard Enchaîné

la société La Quinoléine - une filiale d'Hoffmann-La Roche, justement - pour avoir installé une décharge sauvage et dangereuse à Amponville, en Seine-et-Marne. Cela s'est achevé par cinq pages de jugements fort bien motivés et... 2 000 francs d'amende. A ce prix-là, aucune raison de se gêner.

Autre exemple : le 10 février dernier, le ministère de l'Environnement a secoué les puces du directeur général de Pechiney-Ugine-Kuhlmann. Cette firme avait installé une décharge d'un produit dangereux à proximité du système alimentant en eau la ville de Colmar. L'affaire dure depuis... dix-sept ans. Et c'est seulement le 17 novembre 1982 que le commissaire de la République a ordonné à la multinationale française de vider (et de nettoyer) les lieux. Ce que PUK s'est empressé de ne pas faire, grâce à un recours devant le tribunal administratif.

De même, les écologistes alsaciens ont dû s'agiter de 1976 à 1982 pour faire condamner un récupérateur de déchets : il allait chercher ses cochonneries en Allemagne pour les déverser plus ou moins discrètement dans des décharges françaises, au lieu de les retraiter. Pour une soixantaine de milliers de tonnes de produits toxiques passés en fraude, cet industriel-éboueur a écoupé de 70 000 francs d'amende et d'un an de prison avec sursis. Une des plus fortes condamnations jamais enregistrées dans ce domaine, mais bien peu par rapport aux bénéfices réalisés !

Le plus grave, c'est l'endroit où aboutissent volontiers les déchets industriels : dans des dépôts clandestins, le plus souvent des carrières abandonnées que les organisateurs du trafic prospectent systématiquement. Et sans grands risques : au pire, les « éboueurs » qui se font prendre auront à payer une petite amende, des années plus tard. Même dans ce cas, c'est bien moins cher que de vraiment retraiter les déchets.

Ainsi, le 7 février dernier, le tribunal d'instance de Fontainebleau a condamné

Mais comment parvenir à surveiller toutes les décharges quand le dernier rapport (public) du ministère de l'Environnement estime au moins à une trentaine le nombre de celles qui sont « sources de danger permanent réel, par le risque encouru, notamment au niveau de la qualité des nappes d'eau souterraines » ? Ce document cite notamment le cas d'une usine d'engrais à Mondeville (Calvados), que la société Cofaz a fermée en y abandonnant un dépôt de résidus siliceux acides. Dans une ancienne carrière située à moins de 500 mètres des forages d'eau potable ! Le rapport ministériel trouve que ce sont des pratiques « malveillantes ».

Les industriels ne vont pas tarder à trouver que les fonctionnaires de l'Environnement deviennent un peu trop « fûtés »...

Ces messieurs de la dioxine

Une société vraiment crevante

PAS complexés, les patrons d'Hoffmann-La Roche : les voilà aujourd'hui qui le prennent de haut avec les autorités françaises. « Toute cette agitation autour de la dioxine devient gênante et agaçante », clament les pauvres chéris. L'affaire est préjudiciable à leur image de marque, pleurnichent-ils encore, si bien qu'ils perdent des millions de francs en contre-publicité. Et d'expliquer benoîtement et discrètement, à Matignon comme au ministère de l'Industrie : « La campagne actuelle, si elle se poursuit trop longtemps, ne peut qu'avoir des effets néfastes sur nos implantations industrielles en France. » Si on était moins bien élevés, on dirait que ça ressemble à du chantage à l'emploi.



Petit mystère : le ministère de l'Environnement ne parvient pas à se procurer des pièces pourtant officielles. Bernard Paringaux, le transporteur des déchets de Seveso, avait longuement été interrogé, en novembre dernier, par les services douaniers de Marseille. Or, les noms des agents des Douanes concernés et le dossier qu'ils avaient établi restent introuvables...

Mieux : en plus des 41 fameux fûts recherchés en France et en Allemagne, il existe probablement, racontent certains douaniers, une autre fournée : environ 130 containers, également farcis à la dioxine, auraient quitté l'Italie sans qu'on sache par quelle frontière et s'ils sont passés par la France. Cette deuxième opération aurait été effectuée, vers le début de l'année, dans la plus parfaite clandestinité. Autrement dit : le produit aurait voyagé sous une fausse identité pour éviter les foudres de l'enquête déjà en cours.

Huguette Bouchardeau peut reprendre la plume pour polémiquer avec ses confrères allemands qui lui renvoient méchamment les fûts à la figure.

Ils entreront dans la carrière...

Le plus grave, c'est l'endroit où aboutissent volontiers les déchets industriels : dans des dépôts clandestins, le plus souvent des carrières abandonnées que les organisateurs du trafic prospectent systématiquement. Et sans grands risques : au pire, les « éboueurs » qui se font prendre auront à payer une petite amende, des années plus tard. Même dans ce cas, c'est bien moins cher que de vraiment retraiter les déchets.

Ainsi, le 7 février dernier, le tribunal d'instance de Fontainebleau a condamné

la société La Quinoléine - une filiale d'Hoffmann-La Roche, justement - pour avoir installé une décharge sauvage et dangereuse à Amponville, en Seine-et-Marne. Cela s'est achevé par cinq pages de jugements fort bien motivés et... 2 000 francs d'amende. A ce prix-là, aucune raison de se gêner.

Autre exemple : le 10 février dernier, le ministère de l'Environnement a secoué les puces du directeur général de Pechiney-Ugine-Kuhlmann. Cette firme avait installé une décharge d'un produit dangereux à proximité du système alimentant en eau la ville de Colmar. L'affaire dure depuis... dix-sept ans. Et c'est seulement le 17 novembre 1982 que le commissaire de la République a ordonné à la multinationale française de vider (et de nettoyer) les lieux. Ce que PUK s'est empressé de ne pas faire, grâce à un recours devant le tribunal administratif.

De même, les écologues alsaciens ont dû s'agiter de 1976 à 1982 pour faire condamner un récupérateur de déchets : il allait chercher ses cochonneries en Allemagne pour les déverser plus ou moins discrètement dans des décharges françaises, au lieu de les retraiter. Pour une soixantaine de milliers de tonnes de produits toxiques passés en fraude, cet industriel-éboueur a écopé de 70 000 francs d'amende et d'un an de prison avec sursis. Une des plus fortes condamnations jamais enregistrées dans ce domaine, mais bien peu par rapport aux bénéfices réalisés !

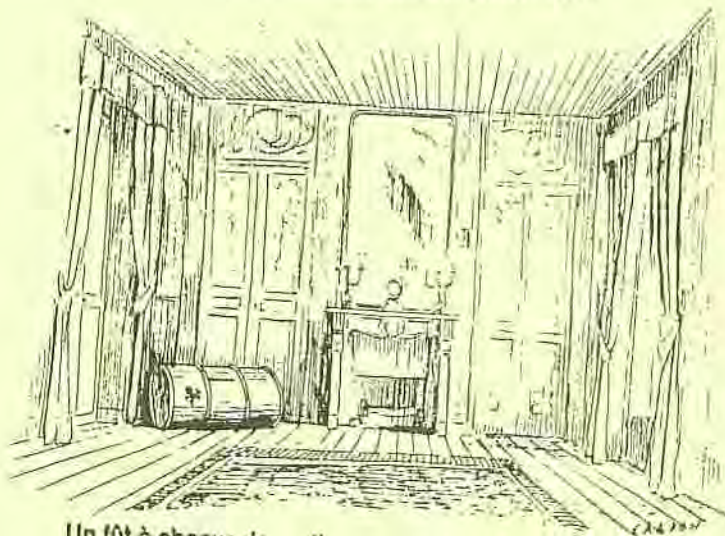
DIOXINE : ENFIN UNE SOLUTION !

Carte noire

Mais comment parvenir à surveiller toutes les décharges quand le dernier rapport (public) du ministère de l'Environnement estime au moins à une trentaine le nombre de celles qui sont « sources de danger permanent réel », par le risque encouru, notamment au niveau de la qualité des nappes d'eau souterraines ? Ce document cite notamment le cas d'une usine d'engrais à Mondeville (Calvados), que la société Cofaz a fermée en y abandonnant un dépôt de résidus silicieux acides. Dans une ancienne carrière située à moins de 500 mètres des forages d'eau potable ! Le rapport ministériel trouve que ce sont des pratiques « malveillantes ».

Les industriels ne vont pas tarder à trouver que les fonctionnaires de l'Environnement deviennent un peu trop « fûtés »...

C.-M. Vadrot



Un fût à chacun des actionnaires d'Hoffmann-La Roche

III - DEPECHEs D'AGENCES

1° La chasse à tous les déchets en Europe : l'émergence de multiples "affaires"

a) En Allemagne de l'Ouest

AFP, Bonn, 12h. 13

Les ministères de l'Environnement de Hambourg et de Rhénanie-Palatinat enquêtent sur le stockage de plusieurs kilos de déchets contenant de la dioxine dans un entrepôt spécial de Gerolsheim, près de Mayence (Rhénanie-Palatinat), a-t-on appris de source officielle.

La société de produits chimiques Boehringer de Hambourg, qui fabrique notamment des désherbants, a stocké entre 1969 et 1972 les résidus toxiques de cette production, dont la dioxine, à Gerolsheim. Depuis 1974, Boehringer fait incinérer les déchets en haute mer.

Le ministère compétent de Hambourg examinera les affirmations de Boehringer selon lesquelles le stockage a été effectué conformément à la réglementation. La société avait produit 3,8 kg de déchets contenant de la dioxine en 1981.

Le ministère de l'Environnement de Rhénanie-Palatinat, de son côté, a chargé un expert de faire un rapport sur les risques éventuels du stockage de la dioxine à Gerolsheim. Le produit se trouve aujourd'hui sous une couche d'autres détritiques de dix mètres d'épaisseur.

b) En Italie

AFP, Rome, 12 h. 25

Depuis près de six mois, des experts tentent de déterminer la nature de 250 bidons contenant des produits hautement toxiques clandestinement enfouis près de Plaisance (Italie du nord), croit savoir mercredi le quotidien romain Paese Sera.

Les faits remontent à novembre dernier, lorsqu'un habitant du village de San Giorgio Piacentino, près de Plaisance, découvrit une équipe de camionneurs en train d'enterrer quelque 250 bidons sur lesquels des scellés avaient été apposés, mais ne portant pas la mention de leur contenu, selon le journal.

Une commission régionale, affirme le Paese Sera, a confié à des experts de Bologne le soin de percer le mystère.

2° Plaidoiries d'auto-protection

a) Déclaration de l'Italie, qui se défause sur Hoffmann-La Roche et jette la suspicion sur le secrétariat d'Etat français à l'Environnement

AFP, Rome, 16 h. 16

Les autorités italiennes "ignorent dans quel pays se trouvent les 41 fûts de déchets contaminés à la dioxine qui ont quitté Seveso le 10 septembre dernier", a affirmé mercredi à l'AFP le sénateur Noè.

Aux termes de la convention signée en 1977 entre Givaudan et la Lombardie, Hoffmann-La Roche prenait en charge les déchets, l'Italie ayant seulement à surveiller le déroulement des opérations en fonction des normes de sécurité.

"Hoffmann-La Roche avait l'entière responsabilité de l'opération. Si le groupe suisse avait informé le gouvernement italien du lieu où sont entreposés les fûts, j'en aurais été le premier averti", a-t-il ajouté.

Par ailleurs, une source informée interrogée par l'AFP a affirmé que les déchets sont repartis de Saint-Quentin dans la deuxième quinzaine d'octobre. "Le secrétariat d'Etat français à l'Environnement en connaît le jour exact, à défaut d'en savoir la destination", a affirmé cette source.

b) Déclarations de Mannesmann-Italiana qui proclame avoir rempli toutes les obligations douanières

AFP, Rome, 20 h. 07

La firme Mannesmann-Italiana a affirmé mercredi soir dans un communiqué avoir rempli toutes les formalités réglementaires à la douane italo-française, tout en indiquant comme seul destinataire la société Spélidéc à Saint-Quentin. Mannesmann-Italiana qui fournit ainsi pour la première fois ces données administratives et techniques sur le transfert, répond dans son communiqué à certaines critiques émises en Allemagne fédérale. "Il est faux, déclare notamment la filiale italienne de la multinationale allemande Mannesmann, que les documents de douane qui ont accompagné le transport, le 10 septembre 1982, du camion contenant les déchets de dioxine aient contenu des indications vagues."

Les documents de base pour l'exportation, affirme le communiqué, étaient :

1. Une facture de douane, n° 250/82, du 9 septembre 1982, indiquant clairement :
 - a) la localité de provenance : Meda (NDLR : à quelques kilomètres de Seveso) ;
 - b) la quantité de déchets : 41 fûts, soit 6,55 tonnes ;
 - c) le lieu de destination : la société Spélidéc, Saint-Quentin, France ;
 - d) la nature des déchets : déchets solides, contenant des produits chlorurés TCDD, TCF, TCD (à savoir TCDD, initiales du produit appelé communément dioxine, TCF, du trichlorophénol, TCB, du trichlorobenzol).

La facture a été rédigée en italien et en français.

2. Un document d'accompagnement du 10 septembre 1982, émis par l'Icmesa (sigle pour les industries chimiques de Meda SA) en tant que producteur des déchets pollués.
3. Sur la base de ces deux documents, poursuit Mannesmann Italiana, les autorités en douane ont émis "la déclaration de transit communautaire,

modèle T2, dans laquelle il est écrit qu'il s'agit de "dérivés halogénés d'hydrocarbures aromatiques (déchets de production industrielle contaminés, toxiques et non biodégradables), destinés à l'élimination à l'étranger". Mannesmann-Italiana, conclut le communiqué, a en conséquence "agi dans le respect de la loi en ce qui concerne les documents pour l'exportation".

3° En Suisse, une firme fantôme (WADIR)

AFP, Genève, 16 h. 27, 16 h. 28, 19 h. 12

La société suisse WADIR, qui serait l'un des maillons de la chaîne entre l'usine de Seveso et la destination finale (des) déchets, fait l'objet de spéculations de la presse helvétique depuis quelques jours.

La société WADIR semble être administrée et dirigée par un seul homme, M. André Maurer, ancien agent d'affaires connu dans le secteur d'affaires. Elle a son siège à Perly (canton de Genève), localité située à la frontière française de la Haute-Savoie, mais ne figure ni au registre du commerce genevois, ni dans l'annuaire du téléphone.

Il semblerait que l'un des rôles de la société WADIR ait été de mettre au point l'évacuation des 41 fûts pour le compte de Mannesmann-Italiana, le plan d'évacuation aurait également compris le choix du transporteur et WADIR aurait pris contact avec la société française Spélidec pour exécuter le transport proprement dit.

La presse suisse alémanique s'émeut mercredi de façon inhabituelle, reprochant au chef du département de l'Intérieur, M. Alfons Egli, d'avoir enquêté trop rapidement dans cette affaire, et à Hoffmann-La Roche de ne s'être pas entouré de toutes les garanties nécessaires pour entreprendre l'évacuation. "Une erreur qui sera peut-être lourde de conséquences", écrit le "Tages Anzeiger".

Le Procureur général de la République du canton helvétique de Genève, M. Raymond Foex, a ouvert mercredi une information contre X, a-t-on appris de bonne source.

M. Foex a engagé cette action, précise-t-on, à la suite d'une requête de Berne, le département fédéral (ministère helvétique) de l'Intérieur laissant entendre dans une lettre aux autorités judiciaires genevoises qu'il pourrait y avoir eu infraction à diverses lois suisses dans l'affaire de l'évacuation, puis du transport des fûts.

Selon la lettre du ministère fédéral, on ne peut exclure que des délits aient été commis en territoire genevois en matière de transport, d'élimination ou d'importation de déchets de Seveso en Suisse.

4° En France, les précisions de Mme Bouchardeau devant l'Assemblée Nationale

ACP, Paris, 17 h. 46, 18 h. 57

- Initiatives au plan international

"Je pense prendre toutes les initiatives sur le plan national et international pour tirer toutes les leçons de cette affaire et éviter qu'elle ne se reproduise. J'interviendrai personnellement dès le 16 juin prochain au Conseil des ministres européens pour que nous obtenions un renforcement des réglementations communautaires".

"Une réglementation internationale doit être appliquée à partir de juin prochain dans l'ensemble de la communauté européenne sur le transport de déchets toxiques". Evoquant la possibilité d'une éventuelle destruction des déchets par une entreprise en infraction avec les législations internationales, Mme Bouchardeau déclare "qu'elle souhaitait que les sanctions soient fermes et rapides".

- La piste Roumazières ; Rhône-Poulenc

[Mme Bouchardeau] a précisé que "des vérifications avaient été faites qui prouvaient l'inexistence des 41 fûts toxiques d'Hoffmann-La Roche sur ce site". "Une enquête est également ouverte auprès de la société française Rhône-Poulenc qui stocke des déchets sur le site de Roumazières pour que leur constitution soit rendue publique". Mme Bouchardeau a ajouté enfin que les prescriptions réglementant cette décharge soient renforcées en association avec tous les élus.

- La piste Saint-Vulbas

Mme Bouchardeau a indiqué que des contacts avaient en effet été pris entre la société italienne Icmesa, filiale d'Hoffmann-La Roche et l'usine française, mais que cette dernière avait décliné cette offre de marché. Elle a précisé que "plusieurs usines de ce type existait en Europe mais qu'aucune société française n'a été concernée dans cette affaire".

- Pas d'interdiction du transport de matières dangereuses

"Je ne crois pas qu'il faille interdire les transports de matières dangereuses lorsque ceux-ci sont nécessaires pour leur traitement et leur élimination définitive. Ce qui est nécessaire par contre, c'est que ces transports s'effectuent dans le plus grand respect des réglementations.[...] Ce qui est clair dans l'affaire de Seveso, c'est qu'il y a eu infraction à la réglementation qui débouche aujourd'hui sur une procédure judiciaire". (Mme Bouchardeau).

5° Les déclarations de M. Futterknecht, directeur général d'Hoffmann-La Roche

AFP, Bâle, 16 h. 41

"Hoffmann-La Roche a été trompée" par le groupe ouest-allemand Mannesmann dans l'affaire des déchets toxiques de Seveso, déclare M. André Futterknecht, directeur général d'Hoffmann-La Roche dans une interview diffusée mercredi par le quotidien de Bâle Basler Zeitung.

La décision de confier à la filiale italienne de Mannesmann les déchets de Seveso a été une erreur, ajoute M. Futterknecht. Selon celui-ci, le sérieux et

la fiabilité de l'entreprise ouest-allemande (qui emploie plus de 100 000 personnes dans le monde) ont été mal évalués.

Lorsque qu'une maison de réputation mondiale a confirmé (en décembre dernier) à Hoffmann-La Roche que l'entreposage final s'est effectué en respectant toutes les prescriptions légales en vigueur, "nous avons pensé que cette garantie était suffisante", a expliqué M. Fütterknecht.

"Nous déplorons la tournure des événements", a indiqué le responsable du groupe helvétique, actuellement mis en cause par l'opinion publique et par des dirigeants de plusieurs pays d'Europe.

Jeudi 14 avril 1983

D Y N A M I Q U E

Les déclarations de la veille sont largement rapportées dans la presse du jour. Celles de Mannesmann qui, pour son entrée en scène, a fait comme les autres acteurs précédemment : assurances formelles, détails destinés à couvrir celui qui les apporte plutôt qu'à traiter au fond le problème posé, ton d'autorité masquant toute interrogation. Celles du "directeur général" d'Hoffmann-La Roche qui s'est avancé en premier ligne et qui, comme d'autres avant lui, fait preuve de circonspection dans ses propos, alors qu'auparavant son organisation avait parlé avec moins de prudence. On voit ainsi se superposer, dans la presse du jour, diverses interventions appartenant à des moments différents d'engagement dans la crise.

Au 14 avril, le tableau est du type :

- M. Paringaux se tait ;
- l'Italie et Mannesmann rejettent toute question ;
- Hoffmann-La Roche reconnaît "ne pas savoir" et le déplore ;
- la France et la RFA sont au front, cherchant partout, et, au-delà, réexaminant les problèmes de réglementation ;
- au-delà encore, on en vient à s'interroger sur les politiques industrielles.

Le spectre est donc fort large entre de simples démentis sur 41 fûts et l'ouverture du dossier des déchets industriels.

De façon plus particulière, les journaux publient des articles pouvant alimenter trois types de discussion :

- Sur les "poubelles" découvertes un peu partout. Si on reste désespérément bredouille dans la grande battue européenne organisée pour retrouver les 41 fûts, "on fait des trouvailles", par contre, en matière de poubelles clandestines : "un peu de dioxine près de Mayence, 250 fûts de déchets toxiques non identifiés en Italie du Nord... c'est Byzance !", s'exclame Le Quotidien de Paris. Libération évoque "la transformation de la France en poubelle de l'Europe et même du monde". La veille, Nice-Matin parlait de Bellegarde comme pouvant devenir "la poubelle chimique de l'Europe" ; L'Alsace rapportait le slogan des écologistes régionaux : "l'Alsace poubelle de l'Europe". Sur le même thème, on franchit quelques crans. Nous voici presque à l'image : "France, poubelle du monde".
- Sur ce qui peut motiver le silence de M. Paringaux. On retrouve l'affaire du million de dollars. Le Figaro cite à ce sujet le journal allemand Stern rapportant un propos de Mme Bouchardeau, propos démenti le 13 avril note encore le quotidien.
- Sur les cibles à retenir. La crise accélère le rythme des événements, bouscule les ordonnancements que l'on croit pouvoir établir. Ainsi du Monde qui, dans deux éditions différentes de ce même jour, montre d'abord du doigt Mme Bouchardeau ("on reste muet à Paris sur la localisation" ; "Mme Bouchardeau

n'a pas répondu précisément"), puis l'Italie (mise en cause de l'Italie par le commissaire européen à l'Environnement au cours d'un débat à l'Assemblée Européenne)

Pour l'Humanité, le choix de la cible privilégiée ne permet par contre aucune hésitation : Hoffmann-La Roche reste l'accusé principal. On voit, dans ce cas, se superposer deux types de forces : les circonstances particulières motivant des remarques spécifiques de la part du journal ; des conditions générales modelant l'approche du quotidien. La crise, avec ses enjeux, donne un poids particulier à ces conditions générales : il y a ici, notamment, une opposition irréductible entre une multinationale suisse et l'organe d'information du parti communiste française. La rencontre du circonstanciel et du structurel produit l'attitude finale du journal ; le ton est acerbe : "L'affaire ayant connu un retentissement nuisible à la bonne marche de ses affaires, Hoffmann-La Roche lâche son complice". On ne sort pas du registre adopté dès le début par le quotidien (la mafia). Et L'Humanité ne tolérera pas reculs ou excuses de la firme. Le "directeur général" déclare-t-il : "Nous avons été trompés par Mannesmann" ?, le quotidien rétorque : "Le rôle de dupe ne sied guère à la firme pharmaceutique". Même s'il était intervenu très tôt, ce recul aurait sans doute paru suspect à l'Humanité ; intervenant bien tard, il est perçu comme un mensonge supplémentaire. On retrouve ici un aspect de la loi bien connue en gestion de crise : celle du "trop tard, trop peu".

Sur l'article précédent, on fera une observation générale à partir d'un détail. Le journal écrit : la firme "a confirmé au gouvernement français, le 15 octobre, le stockage de déchets". On sait que le telex adressé au ministère de l'Environnement date du 21 octobre. Cette date du 15 est-elle une erreur du journal ? Une date exacte ? On penchera ici pour la première hypothèse car la seconde entraînerait trop de questions graves, et le journal n'aurait pas manqué de les expliciter davantage. Le détail vaut d'être relevé car, dans de nombreuses circonstances de crise, une inexactitude peut avoir de très lourdes répercussions. Si on accumule les inexactitudes (ainsi cette date du 15 octobre et, précédemment, la surveillance du dépôt de Saint-Quentin datée par la Voix du Nord au mois de septembre 1982, on finit par jeter une voile d'obscurité sur l'ensemble du cas, déjà suffisamment embrouillé pourtant. Mais, sans doute, touche-t-on ici une règle générale : aux incertitudes premières, s'ajoutent des inexactitudes qu'il n'est pas toujours aisé de décrypter comme telles (surtout si elles sont incluses dans des articles "codés" déjà très opaques). L'analyste au jour le jour est donc contraint d'élaborer différents ensembles d'interprétation ayant chacun leurs hypothèses, leurs zones d'ombres. Selon ces ensembles d'interprétation, le détail anachronique - comme ici le "15 octobre" - sera étiqueté erreur manifeste, détail à retenir sous bénéfice d'inventaire, information éventuellement capitale.

Les dépêches du jour foisonnent d'ingrédients permettant d'alimenter l'affaire ou même de donner un sérieux coup de fouet à la crise.

Il y a ainsi les déclarations du chauffeur du camion litigieux : le fait qu'à son grand étonnement il fut suivi par une voiture tout au long de son périple italien jusqu'à la frontière ; le fait que le camion soit resté un week-end entier sans surveillance, dans la cour de l'entreprise familiale.

Il y a les multiples actions à l'encontre d'Hoffmann-La Roche : depuis l'action en justice de députés ouest-allemands, jusqu'à l'appel effectif au boycott (lancé par un député ouest-allemand), en passant par l'ultimatum adressé par trois organisations françaises à Hoffmann-La Roche : tout sur la dioxine pour le 21 avril

ou campagne de boycott. Greenpeace répète sa démonstration symbolique de Neuilly à Hanovre et même à Bâle, au siège du groupe.

Au Parlement Européen, les pressions se font plus vives encore contre Hoffmann-La Roche. On réclame des mesures, des sanctions. Mais, le groupe suisse n'aura pas à subir de boycott décidé au niveau du Parlement Européen : la proposition en ce sens n'a pas été retenue.

Une nouvelle fois, le "directeur général" d'Hoffmann-La Roche doit se porter en première ligne, en France maintenant, sur TF1. Il charge Mannesmann et se dit avoir été sidéré d'apprendre qu'il y avait eu sous-traitance. Il ajoute qu'il ne serait pas étonné si les déchets se trouvaient en France.

Mme Bouchardeau, dans sa première grande conférence de presse, appuie encore sa critique envers Hoffmann-La Roche priée de "faire montre d'un meilleur sens des responsabilités en abandonnant sa stratégie de dissimulation". Elle précise que le dossier a été transmis au Président de la République avant son voyage en Suisse.

Si l'on en croit une dépêche, le sénateur Noè a fait une déclaration de nature à relancer la hargne de tous : il sait dans quel pays sont les fûts (il a été contacté récemment par le Consulat d'un pays européen à Milan, assurant que les fûts sont sur son territoire), mais il se refuse d'en dire plus. Par contre, il accepte volontiers de donner quelques détails sans importance sur sa promenade de Milan-Vintimille du 10 septembre 1982. Cette manière de présenter des demi-révélation à moitié fracassantes ne peut qu'exacerber davantage la dynamique de crise. Reste à savoir si cette interview a été correctement rapportée... Notons encore un petit détail anachronique dans les propos prêtés au sénateur : les fûts sont sous cinq mètres de "caoutchouc" : jusque-là, il s'agissait d'argile. Encore une fois : s'agit-il d'une erreur, d'une indication utile... pour retrouver les fûts ? pour comprendre que chacun dit n'importe quoi sur le sujet ?

Relevons enfin une information incluse dans la dépêche relative aux déclarations du chauffeur du camion ayant transporté les 41 fûts. L'entreprise familiale a été interrogée par un douanier le 17 septembre 1982. Erreur de mémoire du chauffeur ? Erreur de Stern qui transcrit l'interview ? Erreur de l'AFP ? Ou... information exacte indiquant que les Douanes avaient déjà identifié l'affaire le 17 septembre ? C'est, là encore, le type d'information susceptible de faire rebondir une crise sur le thème qui est déjà apparu et réapparaîtra plus brutalement par la suite : l'administration "savait".

Par ailleurs, on notera que la France vient de connaître de très fortes crues ; l'Allemagne également. L'important pour notre propos est que les catastrophes enregistrées du fait de ces crues (les situations étant parfois extrêmement préoccupantes comme en Seine-et-Marne, et bien pire encore, en Allemagne) ne parviendront pas à faire oublier la crise des 41 fûts. Il y avait eu, quelques temps auparavant, l'affaire des dizaines de soviétiques expulsés de France pour "espionnage". Rien ne semble être en mesure de faire décrocher l'affaire de la dioxine, qui tient solidement la vedette dans les médias.